

Rapport de l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2019

L'assemblée générale de Vastned Retail Belgium qui s'est tenue le 24 avril 2019 a approuvé tous les points de l'ordre du jour.

1. Approbation des comptes annuels et distribution du dividende pour l'exercice 2018

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires a approuvé les comptes annuels statutaires de Vastned Retail Belgium, clôturés au 31 décembre 2018, y compris l'affectation du résultat.

Pour l'exercice 2018, le dividende brut à distribuer a été fixé à € 2,85 par action. Après déduction du précompte mobilier de 30% le dividende net de l'exercice 2018 s'élève donc à € 1,995 par action.

Le dividende est payable à partir du 9 mai 2019 sur base de l'actionnariat au 8 mai 2019.

Pour les actions dématérialisées le paiement s'effectue aux détenteurs par les institutions financières auprès desquelles les actions sont inscrites sur un compte titres. Le dividende pour les actions nominatives sera automatiquement viré par la société aux actionnaires.

2. Composition du conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Lieven Cuvelier et Anka Reijnen et de nommer Ludo Ruysen en tant qu'administrateur indépendant. Le mandat de ces administrateurs prendra fin immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2022 et au cours de laquelle il sera décidé de l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021.

Le conseil d'administration de la société est à partir de ce jour composé comme suit :

- Lieven Cuvelier, administrateur indépendant, président
- Anka Reijnen, administrateur indépendant
- Ludo Ruysen, administrateur indépendant
- Taco de Groot, administrateur non indépendant et dirigeant effectif
- Reinier Walta, administrateur non indépendant et dirigeant effectif
- Peggy Deraedt, administrateur non indépendant

3. Renouvellement d'Ernst & Young en tant que commissaire

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat d'Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises, SC sous forme de SCRL, avec siège social à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, représentée par Joeri Klaykens, Réviseur d'Entreprises, en tant que commissaire de la société, pour une durée de 3 ans qui prendra immédiatement fin après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue au cours de l'année 2022 et au cours de laquelle il sera procédé à l'approbation des comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. La rémunération annuelle fixe du commissaire est fixée à € 58.200 (hors frais, hors TVA et rémunération d'IRE de 1,4%).

Au sujet de Vastned Retail Belgium. Vastned Retail Belgium est une société immobilière réglementée publique (SIR) dont les actions sont cotées sur Euronext Brussels (VASTB). Vastned Retail Belgium investit exclusivement dans l'immobilier commercial belge, plus spécifiquement dans des magasins de tout premier ordre (situés dans les meilleures rues commerçantes des grandes villes Anvers, Bruxelles, Gand et Bruges), et dans d'autres biens immobiliers (des magasins dans le centre des villes en dehors des grandes villes, des parcs de vente au détail et des magasins le long d'axes routiers hautement qualitatifs). La SIR souhaite investir à terme 75% dans des magasins de tout premier ordre dans les grandes villes.

Pour plus d'informations veuillez contacter:

VASTNED RETAIL BELGIUM SA, société immobilière réglementée publique de droit belge,
Rudi Taelmans - CEO ou Elke Krols - CFO, tél. + 32 3 361 05 90, www.vastned.be



Bruxelles - Chaussée d'Ixelles